

FICHE DE RENSEIGNEMENTS AVANT CONVENTION

Trois stages de découverte d'une semaine sont inclus dans la scolarité des élèves de Troisième Prépa-Métiers dans le but de découvrir le monde du travail et de l'entreprise mais également de trouver et/ou consolider un projet d'orientation. Ils donnent lieu à la signature d'une convention entre l'entreprise, le lycée et le représentant légal de l'élève mineur. Afin de disposer de tous les renseignements nécessaires à son établissement, nous vous remercions de bien vouloir compléter cette fiche « Avant convention ».

PRÉSENTATION DE FORMATION

Classe : Troisième Prépa-Métiers Diplôme préparé : Diplôme National du Brevet
Période de stage :
Professeur coordinateur :

Les stages comportent une évaluation lors de la visite d'un professeur qui vous contactera afin de fixer un rendez-vous. Il est demandé à l'élève de tenir un journal de bord et de présenter un compte rendu d'activité.

STAGIAIRE

Nom, Prénom : Date de naissance :
Téléphone :
Adresse :
Régime scolaire : ☐ Interne ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe
Régime durant le stage : ☐ Interne ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe
Moyen de transport :

ENTREPRISE

Dénomination :
Adresse :
Téléphone fixe * : Téléphone portable * :
Télécopie : Adresse mail :
Code APE : N° SIRET :
Directeur :
Tuteur : Téléphone portable * :
Compagnie d'Assurance : N° de police :

* Numéros qui nous permettront de vous joindre facilement pour la prise de rendez-vous

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. Horaires de travail

	Matin	Après-midi	Nb heures
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			
Total Hebdomadaire : 30 h ou 35 h maximum :			

Elèves de moins de 15 ans : durée de présence journalière de 7 heures maximum, durée de présence hebdomadaire en milieu professionnel 30 heures maximum avec deux jours de repos consécutifs incluant le dimanche.

Elèves de moins de 16 ans : durée de présence journalière de 7 heures maximum, durée de présence hebdomadaire en milieu professionnel 35 heures maximum avec deux jours de repos consécutifs incluant le dimanche.

Les élèves de plus de 16 ans : durée de présence journalière de 7 heures maximum durée de présence hebdomadaire en milieu professionnel 35 heures maximum avec 36 heures de repos consécutifs incluant le dimanche.

Les horaires journaliers des élèves ne peuvent prévoir leur présence sur le lieu de stage avant 6 h du matin et après 20 h.

2. Missions que vous prévoyez de confier à l'élève :

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et m'engage à vous **faire parvenir dans les meilleurs délais la convention de stage (obligatoire pour la période de stage).**

Fabrice Pallenot,
D.D.F.P.T.

<u>A compléter par le représentant de l'entreprise</u>	<u>A compléter par le professeur principal</u>
Fait le :	Visé le :
☐ M. ☐ Mme :	☐ M. ☐ Mme :
Cachet de l'entreprise et signature :	Signature :

Vous pouvez exprimer votre volonté d'accompagnement de nos élèves durant leur parcours de formation en affectant tout ou partie du solde de votre **Taxe d'Apprentissage** à notre établissement.
Il suffit de vous connecter à la plateforme SOLTéA par l'intermédiaire de Net-entreprises. **Merci !**